

Délibération n°2024-10-17-09-CA

Relative à la modification des modalités de mise en œuvre du Plan de Mobilité Sortante (PMS)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2021/06/22-19-CA du Conseil d'administration en date du 22 juin 2024 relative au cadrage financier du Plan de Mobilité Sortante (PMS),

Considérant la nécessité de réévaluer le dispositif de financement ainsi que les modalités de gestion du Plan de Mobilité Sortante (PMS),

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE les modifications suivantes apportées aux modalités de gestion du Plan de Mobilité Sortante (PMS) :

- Révision des pays éligibles et des forfaits par zone géographique, avec la **mise** en place de 3 forfaits journaliers par zone géographique pour réduire les inégalités entre certaines destinations et dégager du budget :

Etudiants	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	Amérique du nord*, Australie et Asie	Amérique Centrale, Amérique du Sud, Mexique, Royaume- Uni**, Suisse***, Monaco, Andorre, Etat de la cité du Vatican, Saint-Marin	Continent Afrique
Etude ou stage (1 mois minimum)	33,34 euros/jour	20 euros/jour	13,34 euros/jour

*A l'exception du Mexique inclus dans la zone 2

** Royaume-Uni à l'exception des mobilités vers le partenaire CIVIS l'Université de Glasgow

*** Suisse sous réserve de la non-éligibilité au financement SEMP dans le cadre de mobilité d'étude et à l'exception des mobilités vers le partenaire CIVIS, l'UNIL, situé à Lausanne

- Arrêt du financement des courts séjours Hors Europe au profit de la mobilité longue étude et stage qui représente 95% des financements ;
- Arrêt du financement des mobilités de personnel ;
- Arrêt du cumul avec Erasmus+ afin de permettre de financer des étudiants sans autre financement, d'orienter le PMS vers les mobilités Hors Europe et d'orienter l'enveloppe Erasmus vers l'intra-européen et soutenir les mobilités CIVIS.

Article 2 :

La note de cadrage mentionnant les nouvelles modalités de gestion du Plan de Mobilité Sortante 2024-2025 est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 22 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publiée le :

21 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

21 OCT. 2024